

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2023

Présents : Stéphane Ginevra, Capucine Malbrain, Camille Sanchis , Romain Poyet, Martine Duffaud, Guy Vernet, Pierre François Léonard

Excusé : Guillaume Domecq

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Jean-Paul Carlier, HELFT Gilles

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Décision modificative du Budget Eau
- Convention épaveuse - Lalevade
- Achat de parcelles – allée des Cités
- Heures de travail des agents
- Participation du Moulinage aux dépenses SDE07
- Recensement 2024
- Travaux logements communaux : choix de l'architecte
- Protocole d'aide à l'installation agricole
- Mobilité durable
- Prime au pouvoir d'achat
- Formation des élus
- Actualité : écoquartier
- Questions diverses :
 - Éclairage publique
 - Compostage municipal

1. Décision modificative du Budget Eau

Nous allons profiter des travaux sur la route du Fez, pour effectuer quelques modifications sur le réseau actuel : remplacement de quelques compteurs et branchement des 4 maisons de l'allée des Lauriers sur la nouvelle canalisation.

Sur les 15.000 euros de budget fonctionnel Eau, nous allons prélever 4.000 euros que nous mettrons en investissement et nous basculons un montant de 2 368,48€ d'un compte excédentaire vers un compte déficitaire. Vote : pour à l'unanimité

2. Convention épareuse - Lalevade

Il est proposé de modifier le tarif de location de l'épareuse de 70 à 80 euros par heure, compte-tenu de l'inflation. Vote : pour à l'unanimité

3. Achat de parcelles – allée des Cités

Les copropriétaires de l'allée des Cités ont décidé de céder gracieusement à la commune les 2 parcelles formant l'allée des cités, pour pouvoir bénéficier également de l'enfouissement des réseaux et de la réfection de la chaussée.

Vote : pour à l'unanimité

4. Dépenses investissement

Avant la fin du budget, nous avons le droit de dépenser 25 % du budget investissement. Cela représente environ 82.000 euros, que nous pouvons répartir comme on veut, selon les besoins et les nécessités.

Après discussion, nous consacrerons 50.000 euros à la voirie, 20.000 euros aux bâtiments communaux et 11.946,28 euros à des dépenses matérielles.

Les mêmes dispositions seront prises vis à vis du budget eau (environ 14.000 euros)

Vote : pour à l'unanimité

5. Heures de travail des agents

Nous avons fait le constat que Mathieu Rogier, employé à l'accompagnement du ramassage scolaire, dans les faits, fait plus d'heures que celles qui lui sont payées. Pour des raisons d'organisation du transporteur, Mathieu doit également accompagner le ramassage des collégiens. Nous décidons donc de lui compter et payer ces heures supplémentaires. Vote : pour à l'unanimité

6. Participation du Moulinage aux dépenses SDE07

Les modifications de réseau électrique du quartier Pont de Veyrières ne concernant pas seulement le Collectif du Moulinage, la municipalité avait décidé lors d'un précédent conseil municipal de faire la demande en son nom (pouvant aussi compter sur des subventions) afin d'en faire profiter tous les habitants de la zone. Il avait été question que le Moulinage, en profitant en premier lieu, nous le « rende » d'une manière ou d'une autre.

Une solution proposée serait que, suite à l'audit thermique de l'écomusée et à la nécessité de faire un nouveau chauffage, celui-ci soit commun avec le Moulinage (collectif), la chaufferie étant installée chez ces derniers.

7. Recensement 2024

Un nouveau recenseur est nommé en la personne de Léo Thomassey, avec comme coordonnatrice Capucine Malbrain. La campagne de recensement débutera mi-janvier.

Vote : pour à l'unanimité

8. Restauration de l'ancienne école

Le projet initial concernait la restauration des deux appartements de fonction des instituteurs situés à l'étage de l'ancienne école publique. Suite à nos demandes de subvention pour ce projet, les services de la préfecture nous ont demandés de faire intervenir un architecte.

Les entretiens avec les différents architectes pressentis ont abouti à un avant-projet définitif sensiblement modifié pour arriver à l'aménagement de trois appartements : les deux initialement prévus à l'étage, auxquels a été ajouté un troisième appartement, en rez de chaussée, avec accès PMR.

Le maire propose au conseil municipale de valider le choix de l'architecte et le choix de l'avant projet présenté et de demander les subventions suivantes :

- 39 480€ au conseil départemental sur un total de 263 200€ HT
- 39 480€ au conseil régional sur un total 263 200€ HT
- un complément de 40 996€ à l'État, au titre de la DETR pour le 3ème appartement et les frais d'étude sachant qu'en 2023 l'état a déjà accordé une subvention de 64 284€ au titre du FONDS VERT pour les 2 premiers appartements sur un total de 160 710€.

Vote : pour à l'unanimité

9. Protocole d'aide à l'installation agricole

Camille Sanchis nous informe que l'intercommunalité a mis à l'étude un plan alimentaire territorial, afin que chaque territoire puisse produire et s'alimenter en local. Un important plan de subventionnement est proposé, notamment pour faciliter les démarches d'installation des agriculteurs et l'aide à l'achat de parcelles (à louer) par les communes.

10. Mobilité durable

L'intercommunalité réfléchit à une manière de favoriser le développement des « mobilités partagées » : faire en sorte qu'on se déplace sur le territoire autrement que seul dans sa voiture. Il s'agit de :

- prioriser la mobilité des personnes empêchées (déplacements médicaux...)
- travailler sur le désengorgement des zones lors d'événements importants (marchés, festivals...)
- démocratiser et sécuriser les pratiques du co-voiturage, de l'autostop ou du partage de véhicules (notamment avec la mise en place d'une application)

11. Prime au pouvoir d'achat

Nous sommes tous d'accord sur le principe d'appliquer cette mesure nationale aux agents de la commune. Les modalités restent à définir, notamment en fonction du budget.

Vote : pour à l'unanimité

12. Formation des élus

L'Association des Maires de France propose régulièrement des formations aux élus des communes en lien avec leurs charges. Camille Sanchis nous présente celles au programme de l'année, en nous indiquant que nous pouvons aussi faire des demandes en fonction de nos besoins spécifiques.

Une formation sur le budget et une autre sur la préparation de la fin de mandat pourraient nous intéresser.

13. Actualité : écoquartier

Lors d'un récent atelier-projet ont été discutées les modalités de fonctionnement du futur écoquartier : statut des futurs occupants, modalités de mise à disposition des parcelles...

L'idée est de créer une coopérative d'habitants, locataire de la commune avec un bail à construction inversé : c'est-à-dire qu'à l'issue du bail, le bien reviendra à la coopérative qui l'a loué. Ce bail devra être établi avec un montant de loyer qui permettra à la commune de rembourser les investissements qu'elle aura fait pour viabiliser l'écoquartier et pour acheter les parcelles. C'est la coopérative qui gèrera en interne la participation de chaque locataire. Les devis de viabilisation doivent être retravaillés.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) a conseillé de postuler pour des fonds de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) pour obtenir une étude sur l'implantation paysagère et l'aménagement de la zone. L'Atelier projet éco-quartier doit reprendre son travail sur ce volet pour préparer l'étude si les fonds sont effectivement accordés. Réponse début 2024. .

14. Questions diverses

Éclairage publique

Romain Poyet nous annonce la création d'un atelier-projet, invitant les habitants qui le souhaitent à réfléchir et se déterminer sur le(s) mode(s) de fonctionnement des éclairages publics : durée d'allumage, intensité...

Une première réunion est fixée au jeudi 8 février 2024.

Compostage partagé

Stéphane Ginevra nous annonce qu'il sera bientôt interdit aux habitants des communes du territoire de mettre des déchets humides (principalement organiques) dans les poubelles d'ordures ménagères. Des bacs de compostage seront alors installés pour tous les administrés.

Le prochain conseil municipal se tiendra le **lundi 18 décembre 2023, à 18h30.**